Le 16 juin 1896 La Liberté

LETTRE DU VALAIS

Sion, 16 juin 1896.

Une souscription a été ouverte en faveur du bénéfice pastoral de Collombey, reconnu insuffisant à l'entretien d'un desservant. A ce sujet a surgi une polémique dans nos journaux valaisans et les commentaires vont bon train.

Cela nous amène aujourd'hui à donner quelques éclaircissements sur une question vieille de plusieurs siècles, autour de laquelle se sont agitées bien des générations, question jamais vidée mais paraissant du moins oubliée.

Dès le moyen-âge, Trois-Torrents, l'opulent village à l'entrée de la riante vallée d'Illiez, Monthey, la bourgade industrielle, Muraz, caché dans un nid de verdure, formaient avec Collombey (le Grand et le Petit) une seule et même paroisse dont l'église et la cure avaient d'un commun accord été placées dans ce dernier village.

Vers la fin du XVII[e] siècle, Trois Torrents, puis Muraz se détachèrent de la mère-paroisse, érigèrent leurs églises et les dotèrent des bénéfices nécessaires. Monthey et Collombey restèrent seuls groupés autour de leur ancien sanctuaire.

La population de Monthey et Collombey ayant considérablement augmenté, l'église étant devenue insuffisante et, du reste, menaçant ruine, on décida la construction d'un nouvel édifice du culte.

C'était là le *tu autem*. Les Montheysans, plus nombreux des deux tiers, voulurent l'église dans leur bourg; les gens de Collombey, se réclamant d'antiques traditions d'un long passé, se refusèrent au transfert de la paroisse. Le conflit devenait aigu; l'évêque Supersaxo intervint et voulut aplanir la difficulté par un jugement à la Salomon. Il proposa de construire la nouvelle église à mi-chemin des deux localités, distantes de deux kilomètres au plus; mais ses tentatives de conciliation se heurtèrent à la volonté bien arrêtée des Collombériens de maintenir chez eux le siège de la paroisse.

L'évêque passa outre et considérant comme juste et équitable qu'une église se trouve à l'endroit de la plus grande agglomération et, qu'autant que faire se peut, un clocher doit se trouver au milieu du village, il ordonna la construction de l'église à Monthey, ainsi que celle de la nouvelle cure, à laquelle il attribua les bénéfices, *droits et appartenances* de l'ancien presbytère de Collombey.

Les Collombériens ne se tinrent pas pour battus; ils construisirent leur église aujourd'hui tombée en ruines et remplacée par un nouvel édifice très gracieux dans le style bysantin, et demandèrent un curé à l'évêque qui refusa et leur assigna Monthey comme paroisse.

Ils s'adressèrent alors à la Diète qui accueillit leur demande et intervint auprès de l'autorité épiscopale pour que celle ci désignât un de ses prêtres comme desservant de la nouvelle curé. De là, le fait, qui peut paraître singulier au premier abord, de la nomination par le Grand Conseil du curé de Collombey.

Les habitants de cette commune constituèrent un bénéfice qui, aujourd'hui, est reconnu insuffisant. Pendant plus d'un siècle, les relations entre Monthey et Collombey furent très tendues et aujourd'hui encore interrogez le premier venu de cette dernière localité, il vous racontera que les Montheysans leur ont « volé » leur fonds de bénéfice pastoral, leurs cloches et que la plus grosse d'entre elles (détruites maintenant par un incendie) prononçait distinctement à chaque coup de battant le mot « robo », mot patois signifiant « on m'a volée. »

Depuis une année, la cure de Collombey est fermée; nous n'avons pas à étudier le pourquoi de cet état de choses. Le chef du diocèse a demandé une augmentation de bénéfice de 4,000 fr. que l'assemblée primaire a refusée. Le président a dès lors ouvert une souscription couverte par plus de 2,000 fr. déjà.

Honneur à ce magistrat, qui tient à cœur de faire cesser cette fausse situation d'une paroisse sans curé, cela en Valais, en plein pays catholique !